

# DOSSIER PRESSE

Octobre 2008



## Zoom sur la région **LANGUEDOC-ROUSSILLON**



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

**Languedoc-Roussillon**



- Communiqué de presse.....p.4
- Programme des Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon.....p.5
- Accompagnement des projets de transmission et de reprise d'entreprise  
dans l'Artisanat en Languedoc-Roussillon.....p.9
- Bilan d'activité 2007 – création – reprise – transmission  
des Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon.....p.10
- Outils de mise en relation cédants / repreneurs.....p.11
- La Région Languedoc-Roussillon, 1<sup>er</sup> partenaire des entreprises artisanales.....p.12
- Aides à la création – reprise.....p.13
- Chiffres clés 2007.....p.15
- Interview du Président  
de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon.....p.16
- Témoignage de Chefs d'entreprise artisanale.....p.17

**7<sup>ème</sup> Semaine nationale  
de la création reprise d'entreprise artisanale**  
« La reprise d'entreprise, une opportunité pour tous »

*Zoom sur la région Languedoc-Roussillon*

**La 7<sup>ème</sup> semaine nationale de la création reprise d'entreprise artisanale se tiendra du 20 au 27 novembre 2008. A cette occasion, les Chambres de métiers et de l'artisanat organisent des manifestations afin d'attirer l'attention sur les nombreuses opportunités offertes actuellement dans tous les secteurs de l'artisanat et de répondre aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise artisanale sur les questions qu'ils se posent pour concrétiser leur projet.**

Dans le cadre du programme PACTE entreprise mis en place par la Région Languedoc-Roussillon, les Chambres de métiers et de l'artisanat proposent des parcours d'accompagnement personnalisés, associant conseil et formation, afin d'augmenter les chances de réussite des projets de création, de reprise et de transmission d'entreprise artisanale.

La semaine nationale de la création reprise permet de renforcer les actions des Chambres visant à informer les créateurs ou les repreneurs potentiels (chefs d'entreprise, salariés, jeunes, demandeurs d'emploi) sur les dispositifs d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier, sur les nouvelles mesures et les démarches à accomplir.

En 2007, en Languedoc-Roussillon, plus de 7 500 entreprises artisanales ont été créées ou reprises. Devenir chef d'entreprise artisanale en reprenant une entreprise (savoir-faire, clientèle, équipement...) peut se révéler plus intéressant que de créer de toute pièce son activité. Plus que jamais, la reprise est un véritable défi à relever pour l'avenir de milliers d'entreprises. Chaque année, plus de 60 000 artisans en France souhaitent céder leur affaire pour prendre leur retraite, pour acquérir une entreprise plus conséquente en terme de chiffres d'affaires, pour changer de secteur d'activité ou de zone géographique.

Pour toute personne souhaitant plus d'informations, des événements sur la création-reprise et la transmission d'entreprises artisanales sont organisés sur tout le territoire régional du 20 au 27 novembre 2008. Le programme est disponible sur [www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)  
Les Chambres de métiers et de l'artisanat se tiennent également à la disposition des porteurs de projets tout au long de l'année.

*Contact presse :*

Florine DAUNIS, Chargée de communication

04 67 02 68 41 – [fdaunis@cma-languedocroussillon.fr](mailto:fdaunis@cma-languedocroussillon.fr)

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon

[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

**Vendredi 21 novembre 2008**

- **AUDE**

**FORMATION AU METIER DE CHEF D'ENTREPRISE**

**Clôture de la formation par un élu de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude**

*Horaire* : A 16h30 à Carcassonne

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 20 av du Maréchal Juin – BP 136 – 11 022 Carcassonne

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

- **GARD**

**PETIT DEJEUNER DEBAT SUR LA CREATION – REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 8h30 à 10h30 à Alès

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – antenne – Maison des métiers – Parc Pist Oasis – 75 imp des Palmiers – 30 100 Alès

*Contact* : 08 25 36 36 36 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

- **HERAULT**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h15 à 12h à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Contact* : 04 67 72 72 00 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

- **PYRENEES-ORIENTALES**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h à 11h à Perpignan

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 7 bd du Conflent - BP 99907 - 66962 Perpignan Cedex 9

*Contact* : 04 68 35 88 00 – [creation@cma66.fr](mailto:creation@cma66.fr)

[www.cma66.fr](http://www.cma66.fr)

**Lundi 24 novembre 2008**

- **HERAULT**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 17h à 19h à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Contact* : 04 67 72 72 00 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

- **LOZERE**

**JOURNEE TRANSMISSION D'ENTREPRISE**

**Contexte juridique et fiscal de la transmission d'entreprise artisanale et présentation des dispositifs d'accompagnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat**

*Horaire* : De 9h à 17h à Mende (9h-12h Réunion collective ; 13h30-17h Rendez-vous individuels)

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 2 bd du Soubeyran - BP 90 - 48003 Mende

*Contact* : 04 66 49 12 66 – [creation@cma-lozere.fr](mailto:creation@cma-lozere.fr)

[www.cma-lozere.fr](http://www.cma-lozere.fr)

Mardi 25 novembre 2008

• **AUDE**

**LA REPRISE D'ENTREPRISE, PENSEZ-Y !**

**Rencontre-débat**

*Horaire* : De 13h30 à 16h30 à Carcassonne

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 20 av du Maréchal Juin – BP 136 – 11 022 Carcassonne

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

• **GARD**

**FORUM DE LA CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h30 à 17h30 à Nîmes

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 904 av du Maréchal Juin – 30 908 Nîmes

*Contact* : 08 25 36 36 36 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

**5 000<sup>ème</sup> VISA DANS L'ARTISANAT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**. Mise à l'honneur de création et reprise d'entreprise dans le cadre de l'accompagnement VISA de la Région Languedoc-Roussillon**

**. Mise en lumière de VISA Création et de VISA Reprise « remarquables »**

*Horaire* : Dès 18h00 à Nîmes

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 904 av du Maréchal Juin – 30 908 Nîmes

*Contact* : 08 25 36 36 36 - [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

• **HERAULT**

**LES RENCONTRES DE L'ARTISANAT**

**Proposer une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments**

*Horaire* : A 18h00 à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Partenaires* : Montpellier Agglomération, CAPEB Hérault

*Contact* : 04 67 72 72 29 – 04 67 72 72 31 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

• **LOZERE**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h00 à 12h00 à Mende (suivi de rendez-vous individuels de 13h30 à 17h)

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 2 bd du Soubeyran - BP 90 - 48003 Mende

*Contact* : 04 66 49 12 66 – [creation@cma-lozere.fr](mailto:creation@cma-lozere.fr)

[www.cma-lozere.fr](http://www.cma-lozere.fr)

Mercredi 26 novembre 2008

• **AUDE**

**STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION**

**Ouverture de stage**

*Horaire* : Dès 9h00 à Carcassonne

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 20 av du Maréchal Juin – BP 136 – 11 022 Carcassonne

*Partenaires* : Assurances - Banques - URSSAF - CRAM - AVA

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

Mercredi 26 novembre 2008 (suite)

• **GARD**

**PETIT DEJEUNER DEBAT SUR LA REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 8h30 à 10h30 à Alès

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – antenne – Maison des métiers – Parc Pist Oasis – 75 imp des Palmiers – 30 100 Alès

*Contact* : 08 25 36 36 36 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

• **HERAULT**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h15 à 12h à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Contact* : 04 67 72 72 00 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

Jeudi 27 novembre 2008

• **AUDE**

**STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION**

**Clôture de stage**

*Horaire* : A 16h30 à Narbonne

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – Antenne – 10 av du Champ de Mars – 11 100 Narbonne

*Partenaires* : Assurances - Banques - URSSAF - CRAM – AVA

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

• **GARD**

**PETIT DEJEUNER DEBAT CREATION REPRISE : APPROCHE DU MARCHÉ**

*Horaire* : De 8h30 à 10h30 à Alès

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – antenne – Maison des métiers – Parc Pist Oasis – 75 imp des Palmiers – 30 100 Alès

*Contact* : 08 25 36 36 36 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

**SOIREE DE MISE A L'HONNEUR DE LA 15 000<sup>ème</sup> ENTREPRISE ARTISANALE GARDOISE**

*Horaire* : Dès 18h00 à Nîmes, à l'issue de l'Assemblée Générale de la Chambre de métiers et de l'artisanat

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 904 av du Maréchal Juin – 30 908 Nîmes

*Contact* : 08 25 36 36 36 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

novembre 2008 – supplément

Mercredi 19 novembre 2008

• **HERAULT**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h15 à 12h à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Contact* : 04 67 72 72 00 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

Du 20 au 28 novembre 2008

---

- **AUDE**

**ACCUEIL REPRENEUR : PERMANENCE CONSEIL**

**Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise, avec la Région Languedoc-Roussillon ,votre Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude vous accompagne, pour augmenter vos chances de réussite !**

*Horaire* : De 9h00 à 17h30 à Carcassonne

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 20 av du Maréchal Juin – BP 136 – 11 022 Carcassonne

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

Vendredi 28 novembre 2008

---

- **AUDE**

**FORUM DE LA CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

Les partenaires du Narbonnais organisent le 2<sup>ème</sup> Forum de la Création - Reprise d'Entreprise

*Horaire* : De 9h30 à 17h00 à Narbonne

Tables rondes :           10h30-11h30 : La reprise d'entreprise pourquoi pas ?

                                  14h30-15h30 : la création dans le secteur des services à la personne

*Lieu* : Théâtre de Narbonne – 2 av Maître Hubert Mouly – 11 100 Narbonne

*Contact* : 04 68 11 20 00 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

- **HERAULT**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h15 à 12h à Montpellier

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat – 44 avenue Saint Lazare – 34965 Montpellier cedex 2

*Contact* : 04 67 72 72 00 - [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)

- **PYRENEES-ORIENTALES**

**REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE : CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE**

*Horaire* : De 9h à 11h à Perpignan

*Lieu* : Chambre de métiers et de l'artisanat - 7 bd du Conflent - BP 99907 - 66962 Perpignan Cedex 9

*Contact* : 04 68 35 88 00 – [creation@cma66.fr](mailto:creation@cma66.fr)

[www.cma66.fr](http://www.cma66.fr)



Dans l'objectif de favoriser le développement de l'Artisanat, les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec la Région Languedoc-Roussillon, proposent des **parcours d'accompagnement personnalisés, associant conseil et formation**, en vue d'augmenter les chances de réussite des projets de création, de reprise, de développement et de transmission d'entreprise, ainsi que de favoriser le développement des compétences et l'apprentissage dans l'artisanat.

### ● **Comment transmettre une entreprise artisanale ?**

Les conseillers des Chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les projets de transmission d'entreprise artisanale :

- Définition du projet de transmission et réalisation de l'état des lieux de l'entreprise (*Identification du potentiel de l'entreprise, estimation de sa valeur et définition du profil du repreneur*)
- Aide à la mise en œuvre du projet et à la recherche d'un repreneur

#### **Contacts :**

Aude : 04 68 11 21 02 – [transmission@cm-aude.fr](mailto:transmission@cm-aude.fr)

Gard : 04 66 62 80 40 – [transmission@cma-gard.fr](mailto:transmission@cma-gard.fr)

Hérault : 04 67 72 72 31 – [transmission@cma-herault.fr](mailto:transmission@cma-herault.fr)

Lozère : 04 66 49 12 66 – [transmission@cma-lozere.fr](mailto:transmission@cma-lozere.fr)

Pyrénées-Orientales : 04 68 35 88 00 – [transmission@cma66.fr](mailto:transmission@cma66.fr)

[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

### ● **Comment devenir chef d'entreprise artisanale ?**

Des conseillers des Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-roussillon accompagnent les projets de création et reprise d'entreprise artisanale :

- Élaboration du plan d'affaires (*Accompagnement VISA dans le cadre du programme Pacte de la Région Languedoc-Roussillon*)
- Formations au métier de chef d'entreprise
- Identification d'une entreprise à reprendre (si besoin)
- Recherche de financements et montage de dossiers d'aides
- Formalités administratives
- Suivi de l'entreprise, les 3 premières années d'activité

#### **Contacts :**

Aude : 04 68 11 20 25 – [creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)

Gard : 04 66 62 80 95 ou 93 – [creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)

Hérault : 04 67 72 72 30 – [creation@cma-herault.fr](mailto:creation@cma-herault.fr)

Lozère : 04 66 49 12 66 – [creation@cma-lozere.fr](mailto:creation@cma-lozere.fr)

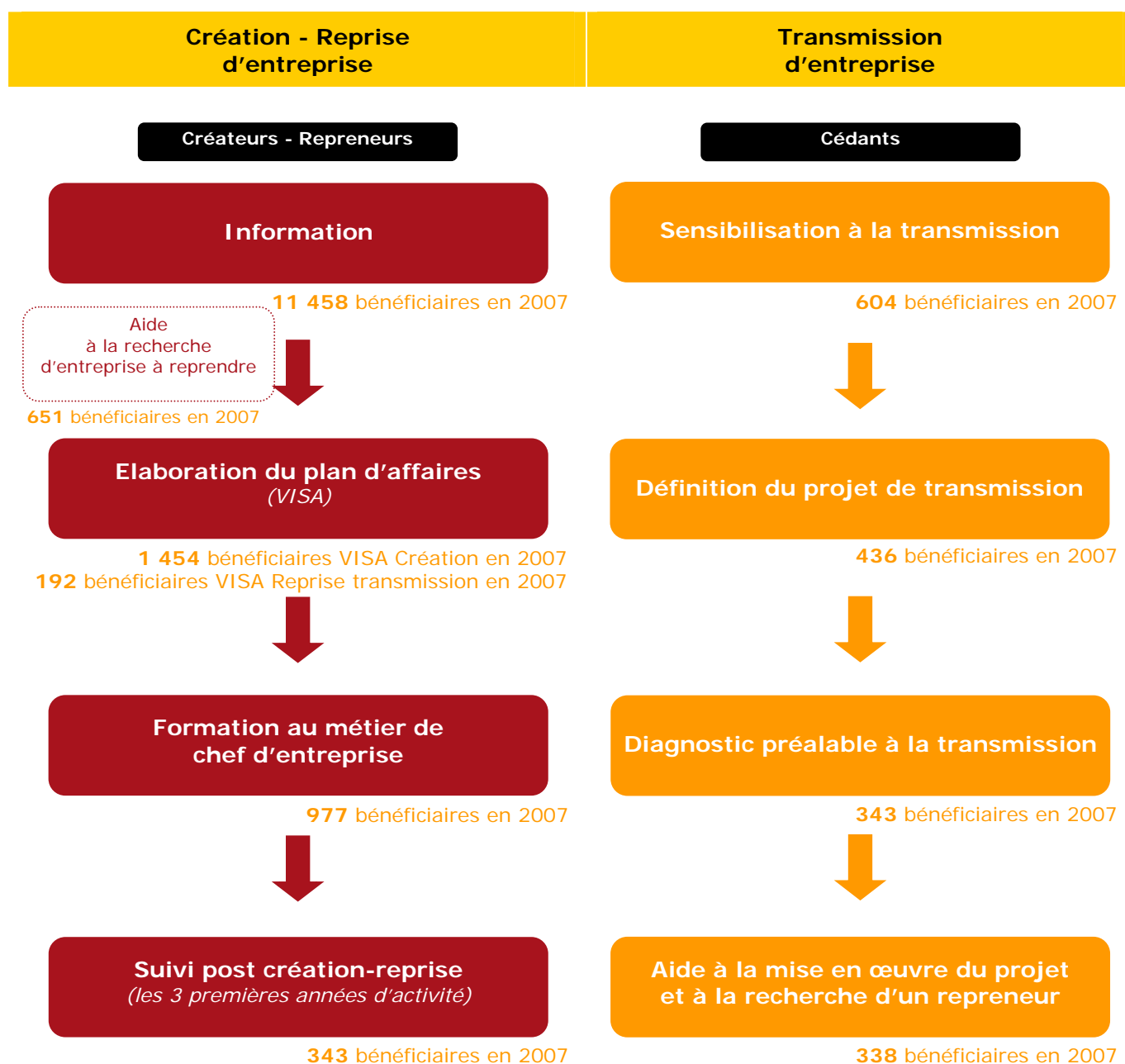
Pyrénées-Orientales : 04 68 35 88 00 – [creation@cma66.fr](mailto:creation@cma66.fr)

[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

**Outils de mise en relation cédants-repreneurs :**

[www.actcontact.net](http://www.actcontact.net) et [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net)

## Accompagnement des projets



*"La Région Languedoc-Roussillon et les Chambres de métiers et de l'artisanat, aux cotés des entreprises :  
un partenariat, des résultats !"*

- 4 600 projets de création – reprise – transmission accompagnés en 2007
- 11 500 créateurs et repreneurs sensibilisés, dont 1 650 VISA, 980 formés au métier de chef d'entreprise et 3 600 en stage de préparation à l'installation
- 600 cédants sensibilisés, dont 340 accompagnés

*Chiffres 2007*

## ACT CONTACT

[www.actcontcat.net](http://www.actcontcat.net)



ACT CONTACT est la principale bourse d'opportunités d'affaires du sud de la France. C'est un outil incontournable pour trouver une entreprise à acheter. Financée par la Région Languedoc-Roussillon, elle est gérée et alimentée par les réseaux des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

En Languedoc-Roussillon, ACT CONTACT regroupe, en permanence, plus de 400 offres de cessions d'entreprises dans les secteurs du Commerce, de l'Artisanat, des Services de proximité et de l'Hôtellerie-restauration. Ces offres concernent des entreprises accompagnées dans leur projet de cession par les 5 CMA et les 9 CCI et qui ont bénéficié d'un diagnostic validant la pertinence de leur mise en marché.

ACT CONTACT propose aux cédants potentiels de diffuser leur offre de cession (sous réserve de validation par un diagnostic préalable de l'entreprise, réalisé par un conseiller CMA ou CCI) et donc de se donner toutes les chances de trouver un repreneur.

ACT CONTACT propose aux repreneurs potentiels :

- de trouver des offres qualifiées d'entreprises qui correspondent à leurs critères de recherche (lieu, secteur d'activités, type de reprise...) ;
- de bénéficier d'un service de veille automatique d'annonces qui les prévient, par courriel, lorsqu'une nouvelle offre correspond à leurs critères de recherche ;
- de bénéficier de l'accompagnement des conseillers économiques des CCI et des CMA lorsqu'ils ont repéré une ou plusieurs offres qui les intéressent.

## BNOA

[www.bnoa.net](http://www.bnoa.net)



BNOA (Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales) est un outil d'aide à la reprise d'entreprise artisanale, développé par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et par les Chambres de métiers et de l'artisanat.

Le site [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net) propose plus de 3 000 annonces réparties sur le territoire national, actualisées par 200 conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat.

Cet outil de recherche permet au repreneur une sélection d'entreprises artisanales par secteur d'activité et par zone géographique, mais aussi selon la taille de l'entreprise, la nature des éléments cédés, le prix de vente. Le repreneur reçoit par courriel les annonces répondant à ses derniers critères de recherche enregistrés.

Le site met à disposition le guide du cédant ainsi que le carnet de route du créateur et du repreneur.

Les actions portées par les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon, à destination des entreprises artisanales, s'appuient sur les programmes mis en place par la Région Languedoc-Roussillon pour l'accompagnement des entreprises.

#### **Le PACTE (Programme d'appui à la création et à la transmission d'entreprise)**

Ce programme, mis en place par la Région Languedoc-Roussillon et ses partenaires économiques, accompagne cédants et repreneurs dans leur projet de cession ou reprise, et leur permet de :

- bénéficier d'un accompagnement et de formation spécifiques ;
- mobiliser des outils financiers régionaux à chaque stade de leur projet :
  - Avance Remboursable - PACTE
  - Fonds régional de garantie – PACTE
  - Aide au conseil pour développer la compétitivité de l'entreprise reprise
  - Aide au financement du salaire du repreneur
  - Aide à l'évaluation de l'entreprise à céder

#### **Contact :**

Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Direction de développement des entreprises

Tél. : 04 67 22 90 35

[www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)

Pour connaître les aides régionales : [www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)

#### **Info Entreprises LR**



**Les bonnes infos et les bons contacts pour réussir son entreprise en Languedoc-Roussillon. 600 fiches actualisées et plus de 150 experts pour guider les entrepreneurs.**

C'est aussi :

- Une réponse rapide à toutes vos sollicitations par courriel
- Une présentation des aides régionales à chaque stade de développement de l'entreprise
- Une recherche de l'interlocuteur le mieux placé pour vous répondre grâce à un annuaire de contacts qualifiés
- Un outil de géolocalisation vous permettant de localiser facilement vos interlocuteurs
- Des témoignages d'entrepreneurs
- Des actualités régionales

[www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)

Il existe un certain nombre de dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise. Ces dispositifs sont mis en place à l'initiative de l'Etat, de la Région et d'autres collectivités locales. Ils peuvent prendre différentes formes, les principales étant :

- Les aides financières ;
- Les allègements fiscaux ;
- Les exonérations de charges sociales ;
- L'aide au conseil ;
- La mise à disposition de locaux.

Voici une liste non exhaustive des principales aides mobilisables en Languedoc-Roussillon pour la création-reprise d'entreprise :

### ● **Avance Remboursable - PACTE**

L'Avance remboursable à taux 0 de la Région Languedoc-Roussillon, est mobilisable après obtention d'un VISA (élaboration du plan d'affaires). Elle est destinée à financer le plan de financement de l'entreprise en création ou en reprise. Le montant de l'aide est de 10 000 euros à 50 000 euros pour un taux maximum d'intervention de 50%, dans la limite des fonds propres.

### ● **Fonds régional de garantie - PACTE :**

Le Fonds régional de garantie de la Région Languedoc-Roussillon vise à optimiser l'accès aux crédits bancaires pour permettre la réalisation de projets stratégiques afin de boucler les plans de financement. La garantie varie entre 50 % et 70 % suivant les conditions générales d'interventions des partenaires de la Région : OSEO financement, SIAGI et SOCAMA, AIRDIE, France ACTIVE GARANTIE.

### ● **Prêt d'Honneur à taux 0 des Plates-Formes d'Initiatives Locales (PFIL)**

Le Prêt d'honneur des PFIL est un prêt personnel à taux zéro, sans garantie personnelle qui vise à conforter l'apport personnel en fonds propres et favoriser ainsi l'obtention de prêts bancaires. La durée de remboursement est de 5 ans maximum. Les conditions d'éligibilité varient selon les PFIL.

### ● **Prêt à la création d'entreprise (PCE) d'OSEO :**

LE PCE est un prêt sans caution personnelle ni garantie d'un montant est compris entre 2 000 et 7 000 euros, d'une durée de 5 ans. Son taux est identique à celui du prêt bancaire dans la limite d'un taux plancher publié mensuellement. Son remboursement ne commence qu'à partir du 6ème mois. Il finance la trésorerie de départ, les investissements immatériels (frais commerciaux, publicité) et les aléas de démarrage.

### ● **Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRES)**

L'ACCRES consiste en une exonération de cotisations sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, décès ; allocations familiales; assurance vieillesse de base). L'ACCRES est accordée pour une durée d'un an. Cette durée est prolongée dans la limite de 24 mois lorsque l'entreprise créée ou reprise est une « micro entreprise » ou relève du régime déclaratif spécial au titre des BIC ou « micro-BNC ». La demande doit être adressée au centre de formalités des entreprises de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Elle peut être introduite dès le dépôt de la déclaration de création ou de reprise d'entreprise et, au plus tard, le 45<sup>ème</sup> jour qui suit ce dépôt.

### ● **Encouragement au développement d'entreprise nouvelles (EDEN)**

L'EDEN, qui peut être associé à l'ACCRES, prend la forme d'un prêt sans intérêt remboursable dans un délai maximum de 5 ans, le premier remboursement devant intervenir au plus tard 12 mois après son versement. Le montant maximum de l'avance remboursable est de 6 098 €.

### ● **Programme Régional à l'Innovation**

Il met à disposition des aides spécifiques pour développer des projets innovants (nouvelles techniques de fabrication, nouveaux produits...) :

- Aide à la Recherche d'Antériorité ;
- Aide sur la veille Stratégique des Marchés ;
- Aide à la Faisabilité Technologique.

### ● **Repreneur : Aide au conseil pour développer la compétitivité de l'entreprise reprise**

L'aide de la Région Languedoc-Roussillon vise à financer le recours à des conseils spécialisés sur le volet managérial, économique, financier et juridique pour aider le repreneur à développer la compétitivité de l'entreprise. Pour la réalisation d'un diagnostic d'une durée maximum de 5 jours, la Région finance 80% de l'assiette HT, l'aide est plafonnée à 3 800 € par projet. Pour la réalisation d'une étude de faisabilité nécessitant plus de 5 jours de conseils, l'aide peut atteindre 50% maximum de l'assiette (plafonnée à 15 000 € par projet).

### ● **Cédant – repreneur : Aide au financement du salaire du repreneur**

L'aide de la Région vise à financer une partie du salaire du repreneur afin de valider sa volonté entrepreneuriale et ses compétences avant la cession définitive et à contribuer ainsi au passage de relais dans les meilleures conditions. La Région prend en charge 50% maximum de la rémunération brute annuelle et des charges patronales de la première année. L'aide est plafonnée à 25 000 €. L'aide est également mobilisable si le futur repreneur est identifié en interne et donc s'il est déjà salarié de l'entreprise.

### ● **Cédant : Aide à l'évaluation de l'entreprise à céder**

L'aide de la Région Languedoc-Roussillon vise à financer des missions d'audit de l'entreprise à transmettre, réalisées par un cabinet spécialisé tant sur le plans économique et humain (GPEC, évaluation de la rentabilité de l'entreprise et de l'outil de production) que financier. La Région prend en charge 80% maximum de l'assiette HT. L'aide est plafonnée à 3 800 € par projet.

### La transmission-reprise d'entreprises artisanales en Languedoc-Roussillon

#### Formes juridiques des entreprises :

Si l'Entreprise Individuelle reste encore la principale forme juridique des créations dans l'artisanat (64%), elle est supplantée par la Société en ce qui concerne les reprises. En effet, en 2006, les sociétés (SARL et EURL) représentent 54% des reprises.

#### Profils de cédants :

. La transmission d'entreprises concerne des dirigeants de tout âge, partant à la retraite, cherchant à céder leur affaire pour changer de voie ou pour acquérir une entreprise plus importante, ayant une activité différente ou localisée dans un autre espace géographique.

. La moyenne d'âge des cédants du secteur artisanal est de 47 ans.

#### Profils de repreneurs :

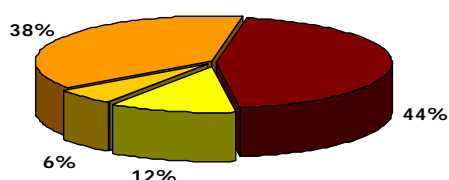
. 898 entreprises artisanales ont été reprises.

. Les repreneurs s'orientent en premier lieu vers le secteur alimentaire (45% des reprises) qui ne représente pourtant que 13% des entreprises existantes.

. Un tiers des repreneurs d'entreprises artisanales dans la région sont des femmes.

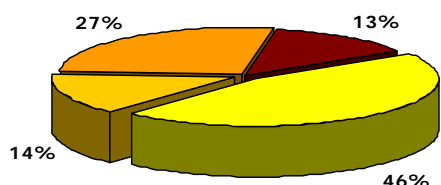
. L'âge moyen du repreneur est de 39 ans.

#### Reprises d'entreprise par secteur



- Alimentation
- Bâtiment
- Production
- Services

#### Entreprises artisanales par secteur



### L'Artisanat, 1<sup>ère</sup> entreprise du Languedoc-Roussillon

- 53 400 entreprises (individuelles et sociétés)
- 152 000 emplois (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, salariés, apprentis)
- 250 métiers
- 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 30% d'entreprises en plus depuis 10 ans

### La création-reprise dans l'Artisanat en Languedoc-Roussillon

Zone géographique	Création-reprise	Part de reprise
Aude	923	10%
Gard	2 023	12%
Hérault	3 016	11%
Lozère	150	14%
Pyrénées-Orientales	1 460	15%
Languedoc-Roussillon	7 572	12%

En Languedoc-Roussillon, la création d'entreprises artisanales représente 37% de l'ensemble des créations d'entreprise de la région, tout secteur confondu.

La reprise dans l'artisanat représente 43% de l'ensemble des reprises d'entreprise de la région, tout secteur confondu.

Le taux de reprise d'entreprise artisanale (12%) en Languedoc-Roussillon en 2006, est supérieur à la moyenne régionale (11%) et nationale (12%), tous secteurs d'activités confondus.

#### Secteurs d'activité :

Secteur d'activité	Reprises d'entreprise	Entreprises artisanales
Alimentation	403	6 919
Bâtiment	105	24 708
Production	53	7 497
Services	337	14 319
Total secteur artisanal en Languedoc-Roussillon	898	53 443

M. André SYLVESTRE

Président de la Chambre régionale de métiers  
et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon



***Pourquoi les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon ont-elles mis en place un dispositif d'accompagnement à la transmission et à la reprise d'entreprise artisanale ?***

Transmettre une entreprise artisanale c'est permettre à une activité de poursuivre son chemin avec un autre chef d'entreprise. C'est transmettre un métier, un savoir-faire, une structure, un marché. Un chef d'entreprise a parfois mis toute sa vie à créer et à faire tourner son entreprise. Pour valoriser ce capital et permettre une continuité de l'activité et une sauvegarde de l'emploi, la transmission est la meilleure méthode.

L'avantage pour les repreneurs est de connaître l'entreprise en fonctionnement, le marché, les clients, les salariés... La reprise réduit ainsi les risques d'un entrepreneur ou d'une équipe qui veut se lancer.

***Quels services proposez-vous dans les Chambres de métiers et de l'artisanat ?***

En nous appuyant sur les acteurs de la transmission, comme les notaires, les experts-comptables et les Caisses de retraite, nous proposons en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon, des parcours d'accompagnement individualisés associant conseil et formation. Pour augmenter les chances de réussite, et dans le cadre du programme *PACTE Entreprise* de la Région, les conseillers des Chambres départementales accompagnent cédants et repreneurs dans leur projet. Ils les mettent également en relation grâce à des outils comme les bourses des Chambres et les sites Internet [www.actcontact.net](http://www.actcontact.net) et [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net).

***Quel parcours doivent suivre les cédants ?***

Un futur cédant peut rencontrer un conseiller qui l'aidera à définir une stratégie et à réaliser un état des lieux de son entreprise pour identifier son potentiel, sa valeur, et cibler le profil du repreneur. Le moment venu, il accompagnera la mise en relation avec le repreneur.

***Et pour les repreneurs ?***

Les repreneurs potentiels sont accompagnés dès l'émergence de leur projet, pendant la phase de reprise puis durant les 3 premières années d'activité. Après l'identification d'une entreprise à reprendre, il est important de qualifier le projet par l'accompagnement *VISA* qui permet d'élaborer le plan d'affaires et de monter des dossiers de demande de financement. Mais il est tout aussi important de se former, qu'il s'agisse de formation à la gestion, comme le *Stage de Préparation à l'Installation* ou la *Formation au métier de chef d'entreprise*, ou de formation aux techniques professionnelles pour les activités artisanales réglementées.

***Pour conclure, quel conseil donnez-vous pour transmettre ou reprendre une entreprise ?***

Pour réussir sa transmission ou sa reprise d'entreprise, il faut bien préparer son projet, ne rien laisser au hasard, être précis dans ce que l'on veut et peut faire. Le chef d'entreprise est seul, mais de nombreux intervenants et surtout le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat avec la Région Languedoc-Roussillon, peuvent l'aider à réussir ses projets.



### Transmission d'un salon de coiffure

Pierrette SONIANO, après avoir travaillée 5 ans dans un salon de coiffure à Narbonne, crée en 1972 l'unique salon d'Ouveillan (11). A 55 ans, elle reçoit un courrier de la Chambre de métiers et de l'artisanat l'informant sur les possibilités de transmission d'entreprise artisanale. Elle se décide alors à vendre son salon pour pouvoir prendre sa retraite en 2007, bien qu'il soit difficile pour elle de quitter la profession. Pour connaître la démarche à suivre, elle contacte la Chambre de métiers et de l'artisanat.

*Pierrette : « Jamais je n'aurais été prête à quitter la profession... La conseillère de la Chambre de métiers et de l'artisanat a su apaiser mes craintes et me guider dans la cession de mon affaire. »*

Avec une conseillère économique, Pierrette réalise un état des lieux de son entreprise afin d'en estimer sa valeur et de pouvoir trouver un repreneur.

Jessica TORRENTELLA travaillait depuis 7 ans dans un salon de coiffure à Narbonne quand à l'âge de 26 ans elle souhaite devenir son propre patron. Elle contacte alors la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'aider dans la réalisation d'une étude de marché afin de créer un salon de coiffure dans le village d'Ouveillan. La conseillère qui accompagnait la transmission de l'unique salon d'Ouveillan, propose à Jessica de s'orienter vers la reprise de cette entreprise et la met en relation avec Pierrette.

*Pierrette : « Ma conseillère m'a proposée de rencontrer une jeune femme qui souhaitait créer ou reprendre un salon de coiffure à Ouveillan. Forte d'une expérience de quelques années, elle était sérieuse, ambitieuse et motivée. J'ai cru me revoir à l'époque où j'ai créé mon activité. »*

Jessica, accompagnée par la conseillère dans les étapes de la reprise d'entreprise, complète ses compétences en gestion en suivant le Stage de Préparation à l'Installation et élabore un plan d'affaires (VISA, dans le cadre du programme PACTE Entreprise de la Région Languedoc-Roussillon : étude de faisabilité humaine, commerciale, économique et technique du projet).

*Jessica : « La Chambre de métiers et de l'artisanat m'a permis de connaître les avantages de la reprise d'entreprise, c'est-à-dire bénéficier des locaux, de l'équipement, du fonds de commerce... Ma conseillère m'a beaucoup aidée pour construire mon projet. Elle m'a également accompagnée dans les démarches administratives et le montage de dossiers de demande d'aides. J'ai pu notamment bénéficier de l'Avance Remboursable PACTE de la Région Languedoc-Roussillon qui m'a permis de boucler mon plan de financement. »*

Début 2007, à peine 2 mois après leur rencontre, Pierrette passe le relais à Jessica. Pour faciliter la transmission, elle lui présente sa clientèle quelques jours avant son départ.

*Pierrette : « J'ai passé 47 merveilleuses années dans ma profession. La Chambre de métiers m'a permis de passer le relais et de finir ma carrière en étant confiante pour l'avenir de mon salon. »*

*Jessica : « Quelques mois après la reprise je peux dire que c'est mieux que ce que je pensais. C'est sûrement plus facile que la création pure où toute la clientèle est à constituer. »*

## Contact Presse

**Florine DAUNIS, Chargée de Communication**  
04 67 02 68 41 – [fdaunis@cma-languedocroussillon.fr](mailto:fdaunis@cma-languedocroussillon.fr)

### **Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon**

65 avenue Clément Ader – CS 60006  
34 173 CASTELNAU-LE-LEZ Cedex  
Tél. : 04 67 02 68 40 – Fax : 04 67 79 50 08  
[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

---

## **Les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon**

- **Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude**  
20 Avenue du Maréchal Juin - BP 136  
11022 CARCASSONNE Cedex  
Tél. : 04 68 11 20 00 - Fax : 04 68 11 20 40  
Courriel : [metier@cm-aude.fr](mailto:metier@cm-aude.fr)  
[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)
- **Chambre de métiers et de l'artisanat du Gard**  
904 Avenue du Maréchal Juin - CS 83012  
30908 NIMES cedex 2  
Tel. : 08 25 36 36 36 - Fax : 04 66 62 80 59  
Courriel : [chambre-de-metiers@cma-gard.fr](mailto:chambre-de-metiers@cma-gard.fr)  
[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)
- **Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault**  
44 Avenue St Lazare  
34965 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. : 04 67 72 72 00 - Fax : 04 67 72 72 23  
Courriel : [chambredemetiers@cma-herault.fr](mailto:chambredemetiers@cma-herault.fr)  
[www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)
- **Chambre de métiers et de l'artisanat de la Lozère**  
2 Boulevard du Soubeyran - BP 90  
48003 MENDE Cedex  
Tél. : 04 66 49 12 66 - Fax : 04 66 49 19 15  
Courriel : [info@cma-lozere.fr](mailto:info@cma-lozere.fr)  
[www.cma-lozere.fr](http://www.cma-lozere.fr)
- **Chambre de métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales**  
7 Boulevard du Conflent - BP 99907  
66962 PERPIGNAN Cedex 9  
Tél. : 04 68 35 88 00 - Fax : 04 68 51 40 26  
Courriel : [contact@cma66.fr](mailto:contact@cma66.fr)  
[www.cma66.fr](http://www.cma66.fr)